



MISSION DECOUVERTE EN INDE DELHI, PUNE & MUMBAI

Développement des Energies Renouvelables et Efficacité Energétique

DU 16 AU 20 AVRIL 2007

Programme de RV collectifs et de contacts auprès des acteurs clés du secteur, entreprises et organismes institutionnels indiens concernés par le développement et la promotion des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en Inde,

Participer à cette mission, c'est :

- Présenter votre offre et votre savoir-faire aux responsables clés de la filière en Inde,
- Cibler les projets, les acteurs et le contexte des filières concernées,
- Collecter des informations opérationnelles sur la pratique des affaires en Inde (réglementaire, juridique, marchés...).

Forfait par entreprise 900 € HT

Date limite d'inscription le 15 mars 2007



Le marché électrique en Inde

- **Un besoin croissant en électricité**
- **Un processus de réforme engagé en 1991 créant les conditions d'une amélioration durable du secteur**

La croissance économique de l'Inde est largement dépendante de sa capacité à fournir l'électricité nécessaire en vue d'accroître la production industrielle à travers le pays. La génération et la consommation annuelle ont presque doublé depuis 1990. Le pays fait actuellement face à une pénurie d'électricité de l'ordre de 8%, pouvant atteindre 12,5% en période de consommation maximale.

Chiffres et repères (année 2006) :

6^{ème} producteur mondial d'électricité

Capacité installée de 124 000 MW (ou 124 GW)

L'origine de la production d'électricité :

- production hydraulique : 32.135 MW, soit 26%
- autres énergies renouvelables : 6.158 MW, soit 5 %
- production thermique 66 % (55% charbon, 10% gaz, 1% diesel), soit 82.296 MW
- énergie nucléaire : 3310 MW, soit 3 %

La politique nationale d'électricité, mise en œuvre en 2005, s'est fixée l'objectif de construire 100 GW de capacité de production complémentaire d'ici 2012.

L'augmentation de la production devrait notamment satisfaire la demande rurale, grâce à un programme axé sur l'**électrification** (56% des ménages vivant en zone rurale n'ont pas accès à l'électricité).

L'Inde préconise une production décentralisée utilisant les énergies renouvelables pour les villages ne pouvant être couverts par l'extension du réseau national (soit 25 000 villages regroupant 78 millions de ménages).

L'**éolien** et les projets de **biomasse** sont des énergies renouvelables en forte croissance.

Les vastes ressources en **énergie éolienne**, estimées à 65 000 MW ont très tôt présenté un intérêt pour les investisseurs privés, en raison de la réelle rentabilité commerciale des projets.

Le développement de l'**énergie solaire** est encore minime. Cependant avec un ensoleillement moyen de 250 à 300 jours par an, l'Inde possède un fort potentiel.

Le développement des petits projets **hydrauliques** d'une capacité inférieure à 25 MW est aussi mis en avant par les autorités.

Relations bilatérales : INDE-FRANCE

Part de marché de la France en Inde : 1,5%

L'Inde est le 40^{ème} client de la France

La France est le 8^{ème} investisseur en Inde.

Environ 270 entreprises françaises sont présentes sur le territoire indien employant plus de 40.000 salariés.

Démographie

7^{ème} pays du monde en superficie (6 fois la France)

La plus grande démocratie du monde compte 1 milliard d'habitants (17% de la population mondiale)

La population urbaine la plus importante du monde avec 300 millions de citadins, mais le pays le moins urbanisé de la planète malgré 23 villes de plus d'un million d'habitants (Delhi 18 millions - Mumbai 19 millions).

⇒ POUR EN SAVOIR PLUS :

Fiche de synthèse disponible dans l'espace sectoriel du site web de la ME - Le secteur électrique en Inde :

http://www.missioneco.org/inde/documents_new.asp?V=7_PDF_118429

Site de la Mission Economique :

<http://www.missioneco.org/inde/>

Site du Ministère de l'Electricité indien :

<http://www.powermin.nic.in/>

Autorité centrale de l'électricité : <http://www.cea.nic.in/>

Cette action bénéficie de l'expertise et de l'accompagnement des **Pôles de Compétitivité Français CAPENERGIES, DERBI et TENERDIS**.

La coordination des 3 pôles sur cette mission est assurée par CAPENERGIES qui mobilise 165 acteurs de l'industrie, de la formation et de la recherche et est centré sur le développement technologique et l'innovation dans les domaines des énergies du futur (Solaire, Eolien, Hydraulique, Biomasse, Hydrogène et Nucléaire) et de la Maîtrise de la demande en énergie.

Contact : cyril.camelio@cea.fr

Pour plus d'informations sur :

⇒ le Pôle CAPENERGIES : www.capenergies.fr

⇒ le Pôle DERBI : www.pole-derbi.com

⇒ le Pôle TENERDIS : www.tenerdis.fr



Mission découverte

Développement des énergies renouvelables et efficacité énergétique

Prenez une part active à cette mission collective d'environ 10 sociétés françaises, qui se déroulera du 16 au 20 avril 2007 à Delhi et Mumbai.

L'OFFRE UBIFRANCE c'est

un forfait de 900 € HT(*) par entreprise incluant :

- 2 points d'information avec les ME de Delhi et Bombay, sur les pratiques d'affaires et le secteur EnR en Inde,
- La participation aux rendez-vous collectifs (16-17 à Delhi / 19-20 à Pune et Mumbai),
- 1 emplacement dans les espaces-rencontre pour des contacts individuels spontanés (½ journée le 17 avril et ½ journée le 20 avril),
- 1 page publiée en anglais (texte, logo, photo & coordonnées de l'entreprise) dans le catalogue France, remis aux opérateurs indiens,
- Les déjeuners,
- 2 cocktails de maillage avec les opérateurs de Delhi et Mumbai,
- 1 visite de site technique (sous réserve de l'agenda),
- La remise du guide « l'essentiel d'un marché en Inde », publié par la Mission Economique (édition UBIFRANCE – 2006),

(*) Offre limitée à 1 personne par entreprise inscrite.

Dans le cadre de cette mission, UBIFRANCE organise et prend en charge :

Les dépenses d'organisation : salles de réunion, composition, impression et acheminement des documents officiels, déjeuners et déplacements en minibus à Delhi et Mumbai, les rendez-vous collectifs.

Sont à la charge de l'entreprise participante :

Les dépenses et réservations liées au déplacement de leur représentant (avion, hôtel, visa), les frais d'expédition et de dédouanement de la documentation de l'entreprise et la participation forfaitaire.

A titre indicatif : Coût par entreprise pour le séjour en Inde et la participation à la mission (sur la base d'1 personne et de 5 jours sur place)

. 1 Paris-Delhi-Pune et Mumbai-Paris, en classe économique	1 250 €
. 5 nuits en hôtel*** avec petit déjeuner	750 €
. 5 dîners	100 €
. visa d'affaires	80 €
. Inscription à la Mission Découverte	900 €

Total : 3 080 €

INSCRIPTION

Confirmez dès à présent votre participation en retournant :

- ✓ La copie du « **bulletin d'engagement** » par fax au 04.96.17.68.17, **au plus tard le 15 mars**
- ✓ Le règlement de votre participation par **chèque ou par virement bancaire**, accompagné de l'original du bulletin d'engagement, par courrier à notre service comptabilité.



AVANT-PROGRAMME
 communiqué à titre indicatif, il sera complété mi-mars

Dimanche 15 avril	Arrivée à DELHI
Fin de journée	Réunion avec UBIFRANCE et la ME de Delhi, pour présentation du programme, du contexte économique et technique local.
Lundi 16 avril	DELHI
Matinée	Rendez-vous collectifs avec les représentants des Ministères, Compagnies et Agences Nationales concernés
Déjeuner	Offert par UBIFRANCE
Après-midi	Poursuite du programme de rendez-vous collectifs
Mardi 17 avril	DELHI
Matinée	Poursuite des rendez-vous collectifs
Déjeuner	Offert par UBIFRANCE
Après-midi	Organisation dans un hôtel d'un espace rencontre pour des entretiens avec le milieu d'affaires (rencontres spontanées avec la délégation française dont la présence aura été annoncée au préalable)
Début de soirée	Cocktail de maillage offert par UBIFRANCE, en présence des professionnels indiens.
Mercredi 18 avril	DELHI et départ PUNE
Matinée	Participation, en qualité d'auditeurs, à la conférence franco-indienne sur les Bioénergies organisée par le MEDEF International et la Confederation of Indian Industry, dans le cadre du Forum d'Initiative Franco-Indien.
Déjeuner	Offert par UBIFRANCE
Après-midi	Départ pour Pune en avion (recommandation : vol Jet Airways 363 – départ de Delhi à 16h55 arrivée à Pune à 19 h 05 - rencontre avec la ME de Mumbai
Jeudi 19 avril	PUNE - MUMBAI
Matinée	Visite collective à PUNE du WISE (World Institut for Sustainable Energy)
Déjeuner	Offert par UBIFRANCE
Après-midi	Transfert en minibus vers Mumbai (3 h de route environ)
Vendredi 20 avril	MUMBAI
Matinée	Organisation d'un espace rencontre (idem mardi après-midi)
Déjeuner	Déjeuner de maillage, offert par UBIFRANCE en présence des participants indiens à la matinée de rencontres
Après-midi	Poursuite des RV collectifs et/ou réunion de debriefing avec la ME de Mumbai



Les rencontres avec les experts indiens durant la mission découverte

1) LES RENDEZ-VOUS COLLECTIFS

Les rendez-vous collectifs conduiront la délégation française au sein de Ministères, compagnies, agences nationales et centres de recherche indiens : d'une durée d'1h $\frac{1}{2}$ à 2h, chaque rendez-vous permet, après l'intervention des hôtes indiens, une présentation en quelques minutes de chaque société française afin de poursuivre les débats (activités, références, ambitions sur le marché indien...)



Exemple de rendez-vous collectif, lors de la mission découverte « Energies renouvelables » à Alger – décembre 2006 (*)

2) LES ESPACES-RENCONTRES

Deux $\frac{1}{2}$ journées seront dédiées aux rencontres individuelles spontanées, avec les milieux d'affaires privés (agents, distributeurs, clients potentiels). Chaque entreprise française disposera d'un emplacement identifié à son nom, dans les salons d'un grand hôtel à Delhi et Bombay. Cet espace est composé d'1 table et de 3 chaises et peut accueillir des brochures, un PC, du petit matériel, maquettes, etc...



Exemple d'espace-rencontres, lors de la mission découverte « Energies renouvelables » à Alger – décembre 2006 (*)

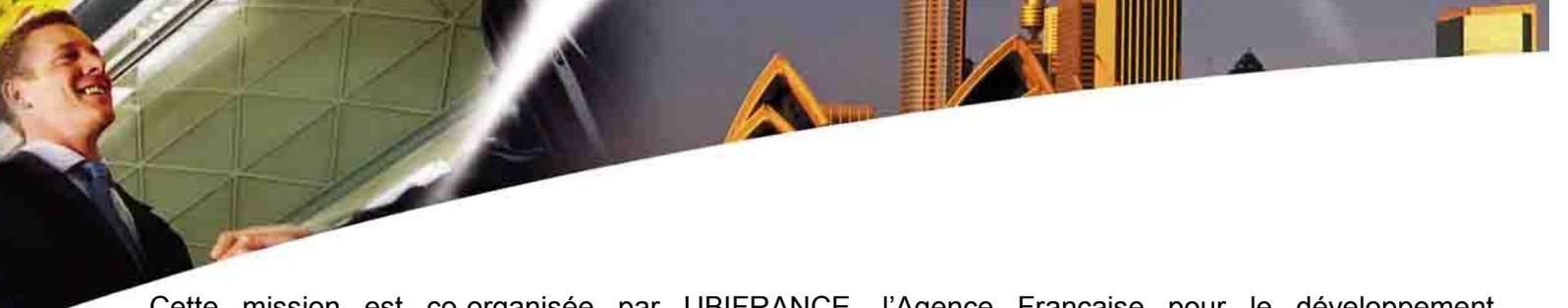
Nb : Les opérateurs seront invités par la ME, pour rencontrer les participants français (diffusion de votre company profile en amont)



Exemple d'espace-rencontres, lors du forum franco-ukrainien de l'Energie à Kiev – octobre 2006 (*)

LANGUE DE TRAVAIL : les communications écrites et orales se feront **en anglais** (sans interprétariat)

(*) Photos non contractuelles



Cette mission est co-organisée par UBIFRANCE, l'Agence Française pour le développement International des Entreprises et la Mission Economique près de l'Ambassade de France en Inde, en collaboration avec les Pôles de Compétitivité français CAPENERGIES, DERBI et TENERRDIS et la Direction Générale des Entreprises, du Ministère de l'Industrie, de l'Economie et des Finances.

La conférence franco-indienne sur les Bioénergies, qui se déroulera le 18 avril matin à Delhi, est organisée par le MEDEF International et la Confederation of Indian Industry, dans le cadre du Forum d'Initiative Franco-Indien.

VOS CONTACTS AU SEIN D'UBIFRANCE ET DES MISSIONS ECONOMIQUES

UBIFRANCE

Pôle Grand Sud - Marseille

Sylvie BUHOT

Chef de Projet Energies-Environnement

Tél. : 04 96 17 25 16 – Fax : 04 96 17 68 17

email : sylvie.buhot@ubifrance.fr

Sandrine BÉNÉTEAU, Assistante

email : sandrine.beneteau@ubifrance.fr

web : www.ubifrance.fr

AMBASSADE DE FRANCE EN INDE

Mission Economique de Delhi

Steven CURET

Attaché Economique Energies et NTIC

Tél. : +91(11) 24 719 63 41

email : steven.curet@missioneco.org

Mission Economique de Mumbai

Frédéric ROSSI

Adjoint au Chef de la Mission Economique

Tél. : +91 (22) 66 69 40 95

email : frederic.rossi@missioneco.org

web : www.missioneco.org/inde



Demandez un exemplaire gratuit de la Lettre de Veille Internationale Electricité, l'outil indispensable pour suivre l'actualité mondiale du secteur (préciser vos coordonnées page suivante)



⇒ LES AIDES A L'EXPORT :

Les dépenses engagées au titre de la manifestation peuvent être reprises dans le cadre de l'assurance prospection proposée par la COFACE.

Information et orientation auprès de la Direction Régionale du Commerce Extérieur et de la COFACE de votre département ou sur le site www.coface.fr

Des aides régionales sont possibles et financent dans certains cas jusqu'à 50 % des coûts de l'opération. Contactez :

- Votre DRCE (Direction Régionale du Commerce Extérieur) : www.commerce-exterieur.gouv.fr/drce
- Votre Chambre de Commerce et d'Industrie : www.cci.fr ou votre Conseil Régional



Engagement de participation

A retourner avant le 15 mars 2007

Opération **Mission découverte sur le développement des Energies Renouvelables et Efficacité Energétique** Numéro **27S02M 2304 7G341**

Pays **INDE** Responsable **Sylvie BUHOT**

Date **16 – 20 avril 2007**

Je soussigné (nom, prénom) : _____ Fonction : _____

agissant pour le compte de l'entreprise ci-après :

Renseignements obligatoires (tout formulaire incorrectement complété ne pourra être pris en considération et sera retourné à l'entreprise)

Raison sociale : _____

Adresse : _____

Responsable du dossier : _____

Tél : _____ Fax : _____ E-mail : _____

Adresse de facturation (si différente) : _____

N° de SIRET : _____ NAF : _____ N° d'identification TVA : _____

Activité de la société : _____

CA (K€) : _____ CA export (K€) : _____ Effectif : _____

Groupe d'appartenance : _____

Représentant local (éventuellement) _____

Nom : _____

Adresse : _____

Tél. : _____ Fax : _____

déclare, après avoir pris connaissance du règlement général de participation à la mission découverte « Développement des Energies Renouvelables et Efficacité Energétique en Inde » UBIFRANCE, et m'engager :

1. A en respecter toutes les clauses
2. A participer à cette manifestation aux conditions prévues
3. A régler à UBIFRANCE, **avec le présent engagement**, la participation forfaitaire de base : 900,00 € HT

TVA 19,6% : 176,40 €

Montant total de votre engagement : 1 076,40 € TTC

4. Souhaite recevoir un exemplaire gratuit de la Lettre de Veille Internationale « Electricité », à l'adresse mail suivante :

par virement effectué ce jour au nom de UBIFRANCE :
 compte UBIFRANCE n° 30003 03300 00020542696 05
 ouvert à la Société Générale MARSEILLE ENTREPRISES

par chèque bancaire à l'ordre de UBIFRANCE joint au présent formulaire

par carte bancaire
 Visa ou Mastercard

N°

Expire fin

Une facture acquittée vous sera adressée par UBIFRANCE à réception de ce règlement

J'ai pris connaissance du fait que le règlement est la condition préalable à la participation de l'entreprise à la manifestation visée par le présent document.

Bon pour engagement de participation
Date, cachet et signature autorisée de l'entreprise

Adresser original + 1 double + chèque à l'adresse suivante
 (ou virement au compte ci-dessus) :
 UBIFRANCE - Département financier - Espace Gaymard
 2 place d'Arvieux - BP 60708 - 13572 Marseille cedex 02

Parallèlement à votre envoi courrier, merci de nous adresser une copie de ce bulletin par fax au 04 96 17 68 17



Règlement général de participation

Art. 1

a) Les Missions Découverte organisées par UBIFRANCE ont pour objectif de mettre en contact des responsables d'entreprises françaises avec des donneurs d'ordre ou acteurs du secteur privé ou public du pays visité pour une meilleure connaissance du milieu d'affaires local et opportunités du marché, ceci sur la base d'entretiens et visites organisés sur une base collective.

Afin de donner une image globale et cohérente de l'expérience et du savoir-faire dans un secteur d'activité, une bonne concertation entre les participants est nécessaire. Dans ce but, il est essentiel que les entreprises et organismes concernés participent à l'ensemble des séances de travail et manifestations prévues pendant le déroulement du programme.

Art. 2

a) Dans le cadre des Missions Découverte qu'elle organise, UBIFRANCE prend en charge l'ensemble des frais d'organisation, à savoir :

- les dépenses locales d'organisation précisées dans le programme (salles, équipements, interprètes le cas échéant, hôtesses, communiqués de presse, frais de réception...).
- les dépenses liées à la composition, traduction le cas échéant, impression, expédition du programme, des documents édités pour l'opération, frais de déplacements collectifs de la délégation pour suivre le programme de rendez-vous établi.
- les frais de mission de ses agents et, en tant que de besoin, d'un expert technique de l'administration dont UBIFRANCE a sollicité le concours.

b) Dans le cadre des Missions Découverte

1) Les entreprises participantes à une mission découverte s'engagent à verser une participation forfaitaire, correspondant aux frais d'organisation, déterminée au recto du présent document.

- 2) Le montant de cette participation forfaitaire ne couvre pas :
- les transports internationaux ou internes non indiqués au programme ;
 - les repas non indiqués au programme ;
 - les assurances-accident, bagages, et rapatriement ;
 - les frais éventuels d'acheminement de documentation et d'excédents de poids.

Art. 3

Les Missions Découverte sont organisées par UBIFRANCE aux conditions ci-après :

- a) Participation au programme de rendez-vous collectifs :
Le participant de chaque société s'engage à respecter le programme de rendez-vous collectifs qui a été fait pour la délégation.
En cas d'empêchement de la personne inscrite, l'entreprise peut se faire remplacer pour les RDV par une personne de son choix issue de la même société.

b) Responsabilité d'UBIFRANCE :

UBIFRANCE n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne les risques, dommages, accidents de toutes natures pouvant survenir à l'occasion de la manifestation. La société souscrit toutes les assurances nécessaires à ce sujet.

c) Information du participant :

La société s'engage à informer le participant à la manifestation des conditions ci-dessus énoncées.

d) Suivi des rencontres industrielles :

La société s'engage à informer UBIFRANCE de la nature des opérations qui pourraient être conclues à la suite de cette opération en complétant le questionnaire d'évaluation

Art. 4

a) Les entreprises qui veulent participer à la Mission doivent retourner à UBIFRANCE dans les délais impartis, le présent engagement accompagné du montant de leur participation aux frais d'organisation.

b) UBIFRANCE notifie son accord en retournant à l'entreprise, soit une facture acquittée, soit le bulletin d'engagement accepté.

Art. 5

La réception par UBIFRANCE de l'engagement de participation dûment complété et signé, et l'encaissement des sommes visées à l'article 2 et éventuellement à l'article 4 constituent la condition suspensive du droit pour l'entreprise de participer à la Mission Découverte.

Art. 6

a) Annulation par UBIFRANCE :

UBIFRANCE se réserve le droit d'annuler ou de reporter la Mission Découverte si leur organisation est devenue impossible aux dates prévues, quelle que soit la cause de cette impossibilité.

En cas d'annulation par UBIFRANCE la participation forfaitaire payée par l'entreprise lui sera remboursée.

b) Annulation par l'entreprise :

La réception par UBIFRANCE du seul engagement de participation signé par l'entreprise rend exigible le paiement de la totalité des sommes réclamées au titre de la participation à la manifestation